

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 janvier 2013

TRANSITION VERS UN SYSTÈME ÉNERGÉTIQUE SOBRE - (N° 579)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 225

présenté par

M. Brottes, rapporteur au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 6

À la seconde phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« d'isolation »

les mots :

« d'amélioration de la performance énergétique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le terme « isolation » n'apparaît pas satisfaisant dans la mesure où il conduit à restreindre fortement le champ des actions que pourra entreprendre le SPPE. Il convient donc de préciser la rédaction de ce cet alinéa, en indiquant que le SPPE assistera les propriétaires et les locataires dans la réalisation de travaux d'amélioration de la performance énergétique de leur logement, ce qui ne vise pas exclusivement la seule isolation.